

Erasmus-Stage

Contribuer à la réalisation d'un stage dans une entreprise européenne, d'une durée de 12 semaines à 1 an.

Pour qui ?

- Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région durant l'année de mobilité
- Etudiant possédant la nationalité de l'un des 31 pays participant ou titulaire d'une carte de résident permanent (10 ans)
- En priorité, étudiant correspondant aux critères d'éligibilité (sociaux, académiques)

Quelles conditions ?

- Etre sélectionné par son établissement
- Stage réalisé en cours de cursus universitaire dans une entreprise européenne
- Un étudiant ne peut bénéficier que d'une seule bourse Erasmus-stage au cours de sa scolarité (enseignement supérieur)
- L'établissement d'envoi doit avoir obtenu une CUE (Charte Universitaire Erasmus) et faire partie du Consortium

Quels montants ?

Le montant de la bourse est fixé à 500 euros mensuels ou 125 euros par semaine.

Bourse versée en deux fois :

- 80% du total de la bourse sur arrêté de la Présidente du Conseil Régional
- Solde versé au plus tard 45 jours après la remise des documents de fin de stage

Comment ça marche ?

Dossier de candidature individuel validé et transmis par l'établissement, si possible 2 mois avant le début du stage.

Un financement «**CIEL**» (Cours intensif Erasmus Langues) peut être prévu en accompagnement de la bourse. Il s'agit de cours intensifs avant le stage.

Ils sont gratuits et ont lieu dans les pays d'accueil dont la langue est peu diffusée et enseignée.

Des sessions sont organisées à dates fixes et prévues dans un calendrier qui paraît chaque année.

Infos et contacts

Plus d'infos

sur les Bourses Régionales de la Découverte et Erasmus-Stage :

- > Auprès du **service des relations internationales de votre établissement**
- > Sur le **site de la Région Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.fr**
Rendez-vous dans la rubrique « Guide des Aides » et téléchargez les documents utiles

Pour un contact

avec la Région Poitou-Charentes :

Bourses régionales : Service Vie Lycéenne
Tél. 05 49 38 47 74
bourses.decouverte@cr-poitou-charentes.fr

Erasmus-Stage : Service Mobilités
Tél. 05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Étudiants et futurs étudiants inscrits en Poitou-Charentes,

Avec les

Bourses Régionales de la Découverte & Erasmus-Stage

Complétez votre formation par une expérience à l'étranger !



Conception : Communication Région Poitou-Charentes 05 49 55 77 68 - © photos F. ROCH - RPC / 2009
Imprimé avec encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement.



La **Région Poitou-Charentes** souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle.

Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

La Région pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement supérieur qui mutualisent leurs compétences pour organiser des stages professionnels en Europe financés par la Commission Européenne.



Vous êtes
**étudiants ou
futurs étudiants !**



Vous souhaitez réaliser

**un stage à l'étranger ou
un séjour d'étude en Europe ?**

La **Région Poitou-Charentes**
et la **Commission Européenne**
vous apportent leur soutien financier
avec

**les Bourses Régionales
de la Découverte**

& Erasmus-Stage !

Ces trois aides ne sont pas cumulables sur un même séjour.

Bourses Régionales de la Découverte

Stage professionnel à l'étranger

Contribuer à la réalisation d'un **stage professionnel à l'étranger**,
d'une durée de **2 à 24 semaines**

Pour qui ?

Tout lycéen, apprenti, étudiant, inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Poitou-Charentes, et réalisant dans le cadre de son cursus en formation initiale, un stage professionnel à l'étranger.

Quelles conditions ?

- Stages réalisés en cours de cursus dans une structure professionnelle à l'étranger
- Toute destination possible, hors DOM TOM
- Âge limite fixé à 28 ans
- Ne pas avoir bénéficié d'une bourse de la découverte du même type au cours du même cursus

Quels montants ?

L'aide régionale est accordée sous la forme d'une bourse qui se décompose en :

- une **aide révisable** au séjour de 60 € par semaine ouvrée de stage ; cette aide est portée à 90 € pour les étudiants boursiers sur critères sociaux,
- une **aide forfaitaire** de voyage de 200 € pour un déplacement dans un pays de l'Union Européenne (y compris la Suisse) ou de 400 € pour une autre destination.

La Bourse est versée en deux fois :

- 70 % sur arrêté de la Présidente du Conseil Régional,
- solde sur présentation d'une attestation de réalisation de stage.

Comment ça marche ?

Candidature en ligne sur le site www.poitou-charentes.fr
(pour les stages commençant à partir du 1er janvier 2010).

Séjour d'étude en Europe

Contribuer à la réalisation d'un **séjour d'étude en Europe**, dans le cadre du programme européen **SOCRATES-ERASMUS**, pour les étudiants de niveau **bac + 2 minimum**.

Pour qui ?

Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Poitou-Charentes

Quelles conditions ?

Avoir été sélectionné par son établissement pour participer au programme ERASMUS et avoir signé le contrat correspondant

Quels montants ?

Une bourse de 120 € par mois

La Bourse est versée en deux fois :

- 70 % sur arrêté de la Présidente du Conseil Régional,
- solde sur présentation d'une attestation de réalisation de stage.

Comment ça marche ?

Candidature en ligne sur le site www.poitou-charentes.fr
(pour les stages commençant à partir du 1er janvier 2010).

